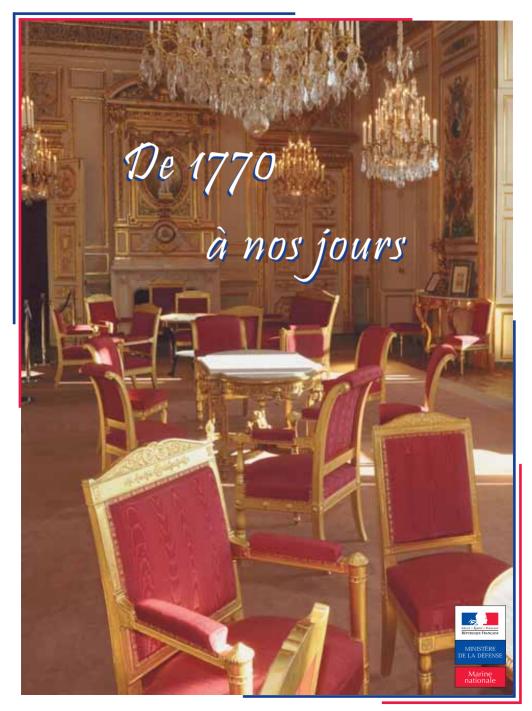
## L'Hôtel de la Marine



L'Hôtel de la marine, monument des plus prestigieux de notre patrimoine, mérite bien son nom puisque la marine en est l'hôte depuis plus de deux siècles. En effet, depuis l'installation en 1789 du ministre de la marine, César-Henri de la Luzerne, dans les locaux du garde-meuble royal, les plus hautes autorités de la marine y résident sans discontinuer, sous des appellations diverses au gré de l'évolution de l'organisation politique et militaire du pays. Il fait aujourd'hui partie du domaine immobilier du ministère de la Défense et abrite le haut commandement de la marine nationale.

## Quelques dates clés

1770 : Préparation d'une suite d'appartements pour le mariage du Dauphin (futur Louis XVI) et de l'archiduchesse Antonia (Marie-Antoinette) ;

1771: Arrivée des premières collections;

1774 : Le Garde-meuble royal s'installe dans l'Hôtel, nouvellement aménagé pour l'accueillir ;

1789 : Le Ministère de la marine partage les locaux avec le Garde-meuble ;

1793 : Signature du procès-verbal de l'exécution de Marie-Antoinette dans le boudoir bibliothèque qui porte désormais son nom ;

1799 : Le hâtiment devient "Ministère de la Marine et des Colonies" ;

1804 : Bal du sacre de Napoléon 1er dans les Salons de réception ;

1806 : Le Garde-meuble évacue l'Hôtel désormais entièrement occupé par la Marine ;

1807 : Grand bal donné dans les salons de réception (1 400 invités) ;

1810 : Célébration du second mariage de Napoléon 1er avec Marie-Louise ;

1814 : Une partie de la suite du Tsar séjourne à l'Hôtel de la Marine ;

1836 : Louis-Philippe, Marie-Amélie et Léopod 1º assistent depuis la loggia à l'érection de l'obélisque de la Concorde ;

1848 : Signature de l'acte d'abolition de l'esclavage dans le Cabinet d'audience du surintendant ;

1866 : Napoléon III assiste au grand bal offert (3 000 personnes à bord) dans les salons par le Ministre de la Marine, Chosseloup-Lauhat ;

1870 : Installation d'une ambulance pour soigner les blessés du siège de Paris ;

1916 : Le Général Lyautey, Ministre de la guerre, dicte, en présence de l'Amiral Lacaze, Ministre de la Marine, un décret, sanctionné le jour même par le Président Raymond Poincaré, rétablissant la dignité de Maréchal de France, tombée en désuétude depuis 1870 ;

1946 : Création du Ministère de la Défense, la Marine relevant désormais d'un secrétariat d'État ;

1961 : Le Ministère des Armées prend en charge la responsabilité supérieure de l'ensemble des armées ;

1989 : Le Président de la République et 77 chefs d'États invités assistent à l'Hôtel de la Marine aux fêtes du bicentenaire de la Révolution ;

2008 : Le Président de la République décide le regroupement des états-majors centraux sur un site unique. L'État-major de la Marine devrait avoir quitté l'Hôtel de la Marine en 2014 ;

2009 : Un nouveau visage pour les salons du  $X\!IX^e$  siècle.

L'Hôtel de la Marine a été construit entre 1757 et 1774 selon les plans d'Ange-Jacques Gabriel, premier architecte du roi Louis XV. Son édification s'inscrit dans le cadre d'une vaste opération d'urbanisation de l'espace encore libre entre le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées, aujourd'hui place de la Concorde, dont l'élément central devait être une statue équestre du roi Louis XV.

L'immeuble fut utilisé à l'origine comme "Garde-meuble" royal. Il abritait le mobilier, les tapis, tapisseries, luminaires et objets décoratifs les plus précieux des demeures royales qui y étaient soigneusement entretenus et restaurés. Il s'agissait donc plutôt d'un conservatoire, voire d'un musée, puisque le public pouvait y admirer les joyaux de la couronne, lesquels y furent d'ailleurs dérobés en septembre 1792.



Le Salon Diplomatique (ancienne Salle des Bijoux)



Le Cabinet d'audience de Ville d'Avray

A la fin de la quatrième République, au sein du cabinet Félix Gaillard, du 11 novembre 1957 au 14 mai 1958, Monsieur Alain Poher est le dernier ministre en titre de la Marine ayant résidé au 2 rue Royale.

Son titre exact était : Secrétaire d'État aux Forces Armées "Marine". L'installation du Ministre de la Marine dans ces locaux en 1789 fut un peu fortuite. Les ministres qui avaient rejoint Louis XVI, après son retour forcé de Versailles à Paris, se sont en effet installés au gré des opportunités qui se présentaient.



Le Salon Rouge

La politique de restauration et d'acquisition d'objets mobiliers que poursuit la Marine apporte le complément indispensable pour faire de l'Hôtel de la Marine un ensemble patrimonial complet. Ses salons, dont certains ont conservé leur unité première alors que d'autres sont marqués de l'empreinte de différentes époques, composent avec une étonnante harmonie, une anthologie de la décoration officielle des XVIII° et XIX° siècles.



La préservation du patrimoine architectural constitue un enjeu culturel fort : il s'agit d'entretenir les trésors du passé, dont nous sommes les dépositaires provisoires, au profit des générations futures. L'Hôtel 'de la Marine abrite ainsi une suite de salons de réception et deux galeries, dont les décors ont été réalisés lors de grands travaux entrepris sous le Second Empire. Ces espaces s'ouvrent sur le péristyle et la Place de la Concorde. C'est le seul ensemble conservé en France qui regroupe de façon cohérente les éléments successifs d'un siècle de décoration, marqués par la symbolique de la Marine Nationale.

Pour la restauration de cet édifice, c'est au plus haut niveau de l'État qu'a été retenu le choix du mécénat.

Solution de financement innovante, cette option permet en effet d'assurer la restauration de notre patrimoine dans un contexte budgétaire contraint. Les ministres de la Défense et de la Culture ont signé, le 26 avril 2006, la convention de mécénat avec M. Martin Bouyques, Président du groupe Bouygues, pour la rénovation de la façade, de la Toggia, du saton des amiraux, de la galerie dorée, du saton d'honneur et, découverte majeure du mécénat, la galerie des Ports de querre de style Napoléon III, (ancienne galerie des tapisseries).

Cette opération de restauration qui aura duré deux ans et demi s'est achevée au printemps 2009. Passée directement par l'État avec le mécène, cette convention est la toute première du genre pour l'Hôtel de la Marine.



Loggia